

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
franc de poste non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Corres-
pondances, etc., doivent être adressés
au Rédacteur-en-Chef, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 1 JUILLET 1851.

No. 79.

LETTRE PASTORALE

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,

annonçant le premier Concile Provincial de Québec.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu, et la Grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal, Suffragant de l'Église Métropolitaine de Québec, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Le Concile Provincial de Québec, convoqué par Sa Grâce l'Illustrissime et Reverendissime Seigneur Pierre Flavien Turgeon, Archevêque de Québec, s'ouvrira le quinze d'août prochain, avec l'aide de Dieu, dans l'Église Métropolitaine.

Telle est, N. T. C. F., la grande nouvelle que Nous sommes tout joyeux de vous annoncer aujourd'hui et qui va nous en donner plus, ranimer votre foi, et réjouir votre pitié. Car Nous savons comme vous aimez la beauté de la Maison du Seigneur, et la grandeur de sa Religion, qui fait ici bas votre unique bonheur.

L'Auguste Assemblée dont il est ici question, est à la vérité nouvelle pour notre jeune Pays. Vous en connaissez toute fois la nature et l'objet. D'ailleurs, nos pères dans la Foi nous ont raconté que de tout temps ces réunions d'Evêques furent pleines de grâces pour les peuples chrétiens. Car ce sont de ces ras s, mais sublimes solennités que la Religion célèbre, pour montrer à ses enfants l'unité de sa foi et l'un ou de ses pasteurs; la pureté de sa morale et la vertu de ses sacrements; la majesté de son culte et les splendeurs de ses cérémonies; l'ardeur de son zèle et la tendresse de son amour.

Et pour qui tout cela? Pour vous, N. T. C. F., et pour le salut de vos âmes; parce qu'à de grands maux, il faut de grands remèdes. Vous êtes donc tous vivement intéressés au bon succès de l'Œuvre qu'entreprenez vos Pasteurs, pour vous affermir de plus en plus dans l'attachement à votre sainte Religion. Aussi l'Église vous invite-t-elle instamment à y concourir de tout votre cœur. Écoutez bien ce qu'elle vous dit là-dessus.

Les trois Dimanches qui précéderont le jour indiqué pour l'ouverture du Concile, il convient que le Prédicateur, dans l'Église Métropolitaine, et les Curés, dans leurs Paroisses, fassent grandes instances, pour exhorter les Fidèles à la dévotion, aux prières, aux jeûnes, à la réception des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et à toutes sortes de bonnes Œuvres, afin que, avec l'Aide de Dieu, le Concile puisse commencer avec dignité, travailler avec succès, et se terminer avec bonheur. A ce ton de piété, et à cet accent de tendresse, vous reconnaissez, sans doute, la voix de votre bonne Mère, la Ste. Église, vous tous qui êtes ses enfants affectionnés.

Pénétré d'un religieux respect pour cette Sainte Ordonnance, Nous avons dû nous faire un devoir de l'exécuter, avec une amourouse

fidélité. Ne pouvant avoir, pour nous guider, l'expérience de nos Illustres prédécesseurs dans ce Pays, puisque aucun Concile ne s'y est jusqu'ici célébré, Nous avons consulté les usages de nos pères de l'ancien monde, et les antiques traditions de l'Église, qui embrasse tous les peuples des bras de sa catholicité. Nous avons surtout étudié la conduite que tenait, dans ses Conciles Provinciaux, St. Charles Borromeo, ce parfait modèle de tous les Evêques. De plus, Nous nous sommes entendu avec notre Vénérable Archevêque et nos Evêques Co-Provinciaux, pour ne rien faire que selon l'esprit de l'Église.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF., les Chanoines de notre Cathédrale. Nous avons réglé, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1. L'Édit de Convocation du Concile Provincial sera affiché aux portes de notre Église Cathédrale, deux mois avant l'ouverture, c'est-à-dire le quinze Juin courant. Les pieux fidèles, en y entrant, seront par là invités à prier pour le succès de cette grande Œuvre.

2. Il y aura Processions avec Litanies des Saints et autres prières approuvées, dans toutes les Églises et Chapelles du Diocèse, les trois Dimanches, qui précéderont l'ouverture du dit Concile, c'est-à-dire le vingt-sept Juillet, et les trois et dix d'août prochain. Ce sera pour les Prédicateurs, les tons d'exhorter les Fidèles à vaquer aux exercices que leur recommande l'Église, pour le bon succès du Concile. Ces Processions seront aussi solennelles que le peut permettre un Office de Pénitence. Elles pourront se faire en dehors aussi bien qu'en dedans des Églises. On y invoquera avec foi et confiance tous les Anges et les Saints, et spécialement les Anges Tutélaires et les Saints Patrons de la Province, ainsi que ceux du Diocèse, des Paroisses et Communautés. Ce sera pour les Sociétés et Confréries une occasion solennelle de déployer, avec leurs étendards, leur zèle pour l'honneur de la Ste. Église.

3. Chacun de ces trois Dimanches devra être, autant que possible, jour de communion générale. Il faudrait pour cela que l'on se confessât, pendant la semaine, pour être prêt à faire cette sainte action en l'un de ces trois Dimanches.

4. A commencer du jour où la présente Lettre Pastorale sera publiée, jusqu'à la clôture du Concile, les Prêtres iront à la Messe, au lieu de l'Oraison *Deus refugium*, etc., l'Oraison *De Spiritu Sancto*. Les jeudis, ils iront à la Messe du St. Esprit, si les Rubriques le permettent. Cette Messe se chantera, ces jours-là, à notre Église Cathédrale, à une heure qui accommodera les pieux fidèles; car Nous comptons beaucoup sur leurs bonnes prières. Tous ces saints exercices sont, comme on le voit, une préparation au Concile. Mais en voici d'autres pour le temps où il se célébrera.

5. Pendant la tenue du Concile, il y aura successivement, dans diverses Églises de la ville, *Prêtres des Quarante heures* et exposition solennelle du St. Sacrement. Ici, Nous comptons surtout sur l'Association de l'*Adoration Perpétuelle*, pour que ces jours de grâces soient solennels, comme ils le doivent être, dans un temps si précieux.

6. Le quatorze d'août sera jour de jeûne pour le Concile. Il convient que ce soit un jeûne général. Nous y invitons donc tous ceux qui pourront le pratiquer. La Prière jointe au jeûne est toute puissante auprès de Dieu.

Maintenant, laissez Nous vous dire, N. T. C. F., dans toute la simplicité de notre âme, la pensée qui Nous préoccupe, en vous écri-

vant cette Lettre. Bientôt, il nous faudra représenter, dans le Concile l'Église de *Ville-Marie*, c'est-à-dire, aux termes de l'Apocalypse, il Nous faudra être un des sept Anges, proposé à la garde de l'un des sept Diocèses, qui forment aujourd'hui notre Province Ecclésiastique; et obligé d'y briller, comme les étoiles au firmament, de tout l'éclat des Vertus Episcopales. *Neptem stella Angelus sunt Ecclesiarum*. Que cette pensée, Bien-aimés Frères, est accablante pour vous et pour Nous!

Car, remarquez le bien, c'est le Diocèse tout entier qui y doit paraître, avec ses Œuvres bonnes et mauvaises. Il y faudra en effet s'occuper sérieusement des moyens à prendre pour consolider le peu de bien qui s'y fait, et corriger les abus, qui s'y introduisent d'une manière si allarmante. Comme Nous, vous êtes sans doute effrayés, N. T. C. F., du mauvais esprit qui se répand partout, et des efforts inouis que fait l'enfer pour détruire la foi et les mœurs, par tant de mauvais livres, qui circulent plus que jamais dans le monde, partant de discours impies, qui outragent la Religion et ses Ministres, par tant de scandales enfin qui séduisent tant d'âmes imprévoyantes.

Or, la plus grande responsabilité de ces maux pèse sur notre conscience. On n'en saurait douter, quand on entend l'Apôtre de la Clarté adresser de sévères reproches aux Evêques des Églises dont il avait la surintendance, à cause des abus qu'ils n'avaient pas le courage de combattre. Toutefois, il les appelle des Anges; et il leur reproche leurs vertus; et c'est ce qui fait trembler. Aussi rentrant en Nous-même, nous faisons Nous l'application de ces justes reproches. Car notre Charité s'est bien plus refroidie que celle de l'Ange d'Éphèse. Nous combattons bien moins vigoureusement les erreurs du temps, que ne combat tait la doctrine enposée des Nicolaïtes l'Ange de Pergame. Nous résistons moins généralement à la corruption du siècle que ne le faisait l'Ange de Thyatire, à la séduction de Zébel. Nos Œuvres sont moins pleines que celles de l'Ange de Sardes. Notre vertu est moins pure que celle de l'Ange de Philadelphie. Nous sommes plus tiède que l'Ange de Laodicée. Oh! puissions Nous, comme l'Ange de Smyrne, ne mériter aucun reproche de Dieu et de l'Église, dans l'administration de ce Diocèse! (Apoc. cap. 2 et 3.) Crayez-le, N. T. C. F., la Charge l'astorale est bien pesante; et vous avez la stricte obligation de nous aider à la porter, par une bonne vie, entretenue par une bonne prière.

De plus, Nous devons paraître au Concile *debut près de l'Autel, tenant en main un encensoir d'or*; c'est-à-dire, avec une âme ardente, toujours prête à partir pour la gloire de Dieu, avec une volonté généreuse, que rien ne saurait ébranler, quand il s'agit des intérêts de la Religion; avec un cœur brillant de Charité, quand il faut se sacrifier pour les besoins du peuple. *Stetit Angelus juxta Aram templi, habens thuribulum aurum in manu sua. Un Dieu à glorifier, une Religion à défendre, un Peuple à sauver*; telle est la pensée qui suit notre cœur, aux approches de cette grande solennité qui nous arrive.

Aidez-Nous donc, encore une fois, N. T. C. F., à paraître au Concile en digne Représentant de l'Église de Montréal. Il nous faut pour cela beaucoup de prières, pour que notre encensoir soit toujours fumant; c'est-à-dire qu'il Nous fait le zèle ardent du Clergé, la bonne conduite des Paroisses, l'Esprit Ecclésiastique des Séminaires, la science sacrée des Maisons d'Éducation, la parfaite régularité des Communautés, les Œuvres charitables des Sociétés, les pieux exercices des Confrères, les

Prières ferventes des Justes, les larmes abondantes des Pénitents, les Vertus Patriarcales des familles, enfin, l'encens pur de tout le Diocèse, réglé suivant les Saints Canons, pour embellir de son agréable odeur, l'Église Provinciale réunie en la présence de Dieu. *Data sunt ei incensum multa; et ascendit fumus aromatum de manu Angelus, in conspectu Domini*. Que de motifs donc, Nous avons de faire instance, pour que vous prépariez les voies au Seigneur! Ah! de Grâce, N. T. C. F., venez à notre secours, dans ce temps de pressants besoins. Pour cela vivez sagement et priez ardemment. Nous avons la confiance que, dans toutes les maisons de ce Diocèse, on évitera le péché et on pratiquera la vertu, pour qu'au Concile, l'Église consacrée à Marie soit pure et digne de la Vierge Immaculée.

A ce propos, Nous vous dirons qu'une de nos Processions de ville se dirigera de la *Chapelle du Saint-Cœur de Marie à celle de N. D. de Bonsecours*, et que là aussi se feront les *Prêtres des Quarante Heures*, pendant que le Concile se célébrera à Québec. Marie étant Protectrice de la Mer, il est évident que ceux qui conduisent le vaisseau de l'Église, sur cette Mer orageuse, doivent, pour ne pas faire naufrage, s'orienter sur cet astre lumineux. Marie étant la Maitresse de la Foi, il s'en suit nécessairement que ceux qui en sont les Juges, doivent la consulter; Marie étant la Gardienne des mœurs, il faut bien que les Pasteurs recourent à elle, pour préserver leur troupeau de la corruption du siècle. Or, pour nous tous, N. T. C. F., vous le savez, l'Autel de l'*Archiconfrérie* et la Ste. Chapelle de *Bon-Secours* sont nos tabernacles chers, vers lesquels se dirigent toujours nos pas, au temps du besoin. Qu'il est glorieux pour Marie d'être le secours des Pasteurs, aussi bien que celui des brebis! Comme son cœur maternel surabonde de Grâces, pour préparer tous les cœurs à un Concile dont la bouche ne manquera pas de la proclamer *Bienheureuse*!

Nous avons un second motif, N. T. C. F., d'aller en Procession dans ces deux Sanctuaires; c'est que Nous en avons pris devant Dieu l'engagement, à la vue des pluies abondantes de la saison, qui mettent en danger la moisson de l'année. Vos intérêts sont les nôtres; vous n'en doutez pas. D'ailleurs vous répondez si bien à chaque appel que Nous faisons à votre charité, que la reconnaissance Nous impose le devoir de toujours prier pour que le pain quotidien ne vous manque jamais. Oh! l'on de nous le préché de cesser ni instant de prier pour vos intérêts spirituels et temporels.

Que la Grâce de Notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous tous. Amen.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Frère de notre Cathédrale, Dimanche, le quinze Juin courant; à celui de toutes les Églises où se fait l'Office Paroissial, et en Chapitre dans tous les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, le treizième jour de Juin de l'année mil huit cent cinquante-un, sous notre seing et sceau et contre seing de notre Secrétaire.

L. J. S. J. G. EV. DE MONTREAL.
Par Monseigneur,
Jos. Oct. PARÉ, Chan. Secrétaire.

FRANCE.

Les séances de l'Assemblée nationale du commencement du mois ont continué de s'ouvrir par des dépôts de pétitions pour la révision de la constitution. Une proposition dans

ce même but proposée par M. de Broglie, était appuyée d'un grand nombre de signatures des députés, de l'Assemblée. Un discours prononcé à Dijon par le Président, à l'occasion de l'inauguration d'un chemin de fer, a fait sensation. Louis-Napoléon a dit: "La France ne veut ni le retour à l'ancien régime, quel que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies fantômes et impraticables." Par cette phrase on a compris que, dans sa pensée, il voulait exclure à la fois l'ortéanisme et le légitimisme. Les feuilles parisiennes donnent à ce discours presque l'importance d'un événement. Toute manifestation venant d'un peu haut est de nature à réagir fortement sur la situation confuse des esprits et des choses en France à cette époque. Louis-Napoléon a parlé d'une manière quelque peu présomptueuse, au dire des journaux qui le recensent, en terminant par ces paroles son adresse au peuple de Dijon: "Et, croyez-le bien, Messieurs, la France ne périra pas sans mes soins."

Mais il paraît que Louis-Napoléon se fera difficilement pardonner ce discours. Les légitimistes ne lui pardonneront pas d'avoir dit que "la France ne veut pas le retour à l'ancien régime, quelle que soit la forme qui le déguise."

Les républicains ne lui pardonneront pas cette accusation d'intrigues qu'il s'est permis d'intercaler dans son allocution, à leur adresse. Les républicains ne lui pardonneront pas son pardon pour la révision. Les socialistes ne lui pardonneront pas sa sortie contre les utopies. L'Assemblée ne lui pardonnera pas son discours, car il a dit:

"L'Assemblée m'a secondé pour toutes les lois de répression; mais, quant aux améliorations populaires qu'a voulu opérer mon gouvernement je n'ai pas trouvé le même concours." Phrase malheureuse, qui, après avoir été supprimée dans le *Moniteur*, a été hautement dénoncée à l'Assemblée nationale.

Le Comité de Résistance, qu'on avait pu croire intimidé ou dispersé, tient à prouver qu'il existe encore. Il a publié de nouveaux manifestes incendiaires à l'égard des premiers. Après s'être plaint de l'assaut que se représentent de la nation *livrent à la constitution* (en contact la révision), les hommes du Comité de Résistance protestent contre cet acte en le signifiant comme une provocation à l'effusion de sang. Ils préviennent les membres de la majorité de l'Assemblée nationale que *ceux d'entre eux qui donneront par leurs votes le signal du carnage, auront prononcé eux-mêmes leur arrêt de mort*. L'INSERTION DE LETRES NOMS AVANT MONTEUR TIENDRA LIEU DE TEXTE. Voici le langage que tiennent au peuple et à l'armée les septembriseurs de 1851:

"Soldats!
"Vous le voyez, la justice est du côté du peuple. Votre devoir est tout tracé: vous ne devez obéir qu'à lui. Tout ordre qui tendrait à vous faire égorger vos frères, devra être repoussé par vous avec l'indignation que mérite une provocation à l'assassinat, et ceux qui seraient assez démentis pour vous le transmettre, seront punis sur le champ. L'aristocratie vous fait l'injure de compter sur vous; elle se cache lâchement derrière vos baïonnettes; retenez-vous contre elle, joignez vos coups aux nôtres, et le combat ne sera pas long.
"Peuple!

"Tu n'as jamais plus besoin de réunir la pruderie à l'énergie. Maintiens ton élan, concentre ta colère jusqu'au moment où elle devra éclater. Point de mouvement prématuré, mais point d'hésitation non plus quand il faudra agir. Méfie-toi des impatients, et surtout des endormeurs, de ces hommes qui

LETTRE PASTORALE

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Cet homme traversa la cour d'un pas rapide et monta en courant le grand escalier qui se trouvait vis-à-vis la porte de la Conciergerie, puis, après s'être orienté un instant dans ce dédale de corridors et de portes, il tourna brusquement à gauche, descendit dix à douze marches et s'arrêta devant un des guichets dont nous avons déjà eu occasion de parler.

Il frappa. Aussitôt apparut à travers les barreaux de fer la figure farouche et sombre d'un des porte-clefs.
"Qu'y a-t-il pour ton service, citoyen?"
"Ouvrir cette porte et me laisser entrer?"
"Pourquoi faire?"
"Pour faire demander deux prisonniers auxquels j'ai à parler."
"Ce n'est pas l'heure."
"Voilà une permission spéciale."
"Alors, c'est différent, donne ta permission."

L'homme passa la permission entre les barreaux. Un instant après la porte s'ouvrit.

Ton autorisation est en règle, citoyen, tu peux entrer. Ici à droite, après avoir traversé ce corridor, tu trouveras le concierge.

Le guichet se referma et l'homme qui restait toujours enveloppé dans son manteau, s'avançant à droite qui lui avait été indiquée, entra dans la salle où le concierge de la prison était fort gravement assis dans un grand fauteuil.

"Qu'est-ce que c'est là, qu'est-ce que c'est là, fit le digne geôlier en faisant un bond sur son fauteuil."

Je demande à voir le citoyen Gracchus et la citoyenne Savermy. Voilà l'autorisation de la commune.

Bien, citoyen, fit le concierge en prenant le papier et mettant ses lunettes, c'est que je rêvais quand tu es entré à l'alcôve de cette nuit.

Quelle alerte!
Comment tu ne sais pas! ils ont voulu enlever les prisonniers; ils ont cru que les portes de la Conciergerie, en s'ouvrant comme un cadenas dont on a perdu la clef, les gradins du reste, n'y avaient pas de main morte; mais comme toujours, la patrie a triomphé.

Je suis presse, citoyen concierge, fais vite demander les deux prisonniers dont je t'ai parlé.

Entre dans le greffe; on va les faire venir. Quand il fut seul, l'homme rejeta son manteau en arrière; puis il alla s'asseoir sur un des bancs de bois adossés au mur et attendit.

Un instant après les deux prisonniers furent introduits. Aussitôt l'homme dont les mains caressaient le visage s'élança vers la jeune fille:

Jeanne!... Jeanne!... dit-il en la serrant dans ses bras.

C'est lui!... c'est lui!... murmura Mlle De Savermy, palpitante d'émotion; je vous avais bien dit, monsieur Dupuis, qu'il viendrait.

C'est d'un bon augure. fit le bonhomme en s'appuyant contre la cloison vitrée. Citoyen Georges, la Conciergerie est un vilain séjour, je n'en consens l'habitation à personne.

Ma pauvre bien-aimée... disait Georges, combien tu as dû souffrir! Quelle nuit affreuse! ton cœur te disait tout bas que Georges veillait sur toi!

Merci, Georges, dit Jeanne d'une voix lente et basse, merci... il faut que toute destinée s'accomplisse; la mienne est marquée sur cet échafaud rouge, là bas!

Jeanne!... Jeanne!...
Oh! ne me plains pas, ami; vous avez jeté dans les dernières heures de ma vie un rayon qui l'a illuminée. Vous, Georges, vous vivez heureux, j'espère; au milieu de tant d'affreuses choses, tâchez de rester bon et miséricordieux.
Que m'importe, à moi! s'écria le montagnard d'une voix ardente, que m'importe maintenant les jours que je vivrai, et ce que le sort me réserve! N'ai-je pas eu ma part de bonheur? ma part d'inébranlable félicité. Tu m'as dit: Georges, je t'aime!... Oh! ne baisse pas les yeux, enfant n'aie pas un remords si

tu es bonne, n'aie pas un regret si tu es compatissante.

Vous m'aimez, dit Georges, voici la mort... murmura-t-il bien bas.

Où, n'est-ce pas, dit-il, seulement en face de la mort on peut avoir un pareil amour! Georges le montagnard! Georges le républicain! Georges le boueur de sang!... qui peut l'aimer, lui!... Pourquoi m'aimez-vous, Jeanne! qu'ai-je fait pour cela, pauvre enfant! j'ai persécuté votre famille, j'ai vué haïre et mort à tous ceux de votre race; eh que jour on face du pays, ma voix les a accusés, condamnés; leur sang a coulé à flots, autour de moi, et j'ai dit: C'est justice!... voilà!... voilà tout ce que j'ai fait pour être aimé!

Georges, dit Jeanne en relevant sèchement la tête, votre tête n'est pas abîmée, et vous nous avez sauvés!

C'était vous, c'était toi, Jeanne!... s'écria Georges avec un accent indéfinissable.

Vous avez toujours été un noble cœur. Oh! dis le moi! dis le moi; c'est fait du bien que de savoir que toutes les voix ne me maudissent pas... Fatale! fatale destinée qui a jeté les enfants de ce siècle dans une révolution... Mais l'œuvre est commencée; l'avenir regarde, il faut l'achever. Vous nous appelez les bourreaux de la France, appelez-nous plutôt les martyrs de la liberté.

Puis il se tut. Son front était sombre, et sur les traits de son visage, il y avait l'accablement d'une profonde douleur.
Écoutez-moi, Jeanne, reprit-il un instant après; les moments sont précieux. Vous avez

raison; Georges le montagnard, Jeanne De Savermy... il y a entre ces deux noms un amour... j'étais un insensé, et Dieu m'a cruellement puni d'avoir oublié que j'appartenais tout entier à la patrie. J'avais rêvé. Plus heureux que d'autres, j'ai touché un instant mon rêve de la main... Partez, douce et cruelle illusion de ma vie... Partez, Mademoiselle... Citoyen Gracchus, pendant que nous sommes seuls écoutez bien attentivement ce que je vais vous dire... D'après les informations prises ce matin auprès du greffier en chef, vous ne devez comparaître qu'après demain en un plus tôt devant le tribunal.

Bien! fit Gracchus qui était tout entier suspendu aux lèvres de Georges.

J'aurai ce soir un ordre de mise en liberté pour vous deux.

Ah! ceci est mieux, interrompit Gracchus, dont une rougeur radieuse colorait le visage.

Écoutez, citoyen Georges... de plus en plus.

A la nuit tombante, un homme qui m'est devenu bien vite cher et que je ne trouvais en Conciergerie de la prison l'ordre signé de la commune... si je le puis, je viendrai moi-même.
Mlle De Savermy, qui jusque là n'avait pas fait un mouvement, prit la main de Georges et la lui serra doucement. Le jeune montagnard tourna la tête de son côté, leurs regards se rencontrèrent, et leurs yeux à tous deux étaient humides et mouillés de larmes.
J'ai dit: si je puis, murmura-t-il, par ce que

se disent circonspects, parce qu'ils sont lâches, et qu'ils s'efforcent de glacer ton cœur...

Maintenant, attendons et prenons nos dernières mesures. Ils veulent une révélation, ils seront satisfaits. Mais celle-là sera la dernière, car il est temps enfin d'en finir avec cette caste incorrigible...

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 1 JUILLET 1851.

Première Page: Lettre Pastorale de Mgr. l'Evêque de Montréal, — France.

Mgr l'Evêque de Montréal terminera sa Visite Pastorale demain, et sera de retour à Montréal le même jour ou le plus tard, jeudi.

Benediction de la Pierre Angulaire de la nouvelle Eglise de St. Pierre, au Faubourg Québec.

Dimanche dernier, à quatre heures et demie du soir, eut lieu la solennelle et importante cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église de St. Pierre, au Faubourg Québec.

Jusqu'ici, l'œuvre de RR. PP. Oblats, qui se sont voués depuis plusieurs années au ministère des âmes dans cette population et importante partie de Montréal, s'accomplissait dans l'obscurité et l'humilité.

La cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire en a été accomplie avec une pompe digne de la circonstance et au milieu d'un concours de citoyens des plus nombreux et des plus respectables.

Le Rév. C. Larocque, curé de St. Jean Dorchester fit le sermon de circonstance. Nous pensons n'être que l'interprète fidèle des sentiments de ses nombreux auditeurs...

vous de quelques-uns des principaux citoyens. Il a été impossible de faire consentir le prédicateur à donner son manuscrit.

Messis quidem malta! Operarii autem pauci!

Notre Seigneur J.-C. pressé par son zèle et son amour infini pour le salut des hommes, parcourant les villes et les bourgades de la Judée...

Cette œuvre et cette charité divines qui n'ait ni les paroles et les actions du Prince des Pasteurs, ni les paroles et les actions de la multitude...

Et puis, ne prendra-t-elle part ou aucun intérêt à l'érection du superbe temple qui couronnera bientôt les belles fondations que vous jetez...

Et vous aussi avoir un milieu de vous. M. C. F., un tabernacle, pour y habiter et y demeurer avec vous, plus véritablement et plus réellement qu'avec ses enfants d'autrefois.

Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Toronto, 26 juin.

Hier soir, les bills pour amender l'Acte d'incorporation de la Société Bienveillante du Feu, ainsi que l'Acte d'incorporation de Montréal, ont été lus une première fois.

Après quelque discussion, M. Badgley demanda qu'il fut donné lecture du bill pourvoyant à l'administration de l'Eglise d'Angleterre, dans le diocèse de Montréal.

Rome! Hemmeuse ressemblance, si elle existe réellement! car à Rome, le salut est facile à cause des ressources si nombreuses qu'on y trouve pour le faire!

Après cette entrée, le prédicateur en vient au sujet qui a donné lieu à la réunion si nombreuse de personnes qui l'écoulaient avec tant d'attention...

Et puis, ne prendra-t-elle part ou aucun intérêt à l'érection du superbe temple qui couronnera bientôt les belles fondations que vous jetez...

Dieu veut aussi avoir un milieu de vous. M. C. F., un tabernacle, pour y habiter et y demeurer avec vous, plus véritablement et plus réellement qu'avec ses enfants d'autrefois.

Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Toronto, 26 juin.

Hier soir, les bills pour amender l'Acte d'incorporation de la Société Bienveillante du Feu, ainsi que l'Acte d'incorporation de Montréal, ont été lus une première fois.

Après quelque discussion, M. Badgley demanda qu'il fut donné lecture du bill pourvoyant à l'administration de l'Eglise d'Angleterre, dans le diocèse de Montréal.

rouille pour les détruire. Car là où est votre trésor, là est aussi votre cœur! Et si votre trésor est dans le Ciel, toutes les affections de votre cœur seront aussi dans le Ciel!

Pressez par cette invitation touchante du Dieu Sauveur, qui pour l'amour de vous s'est dévoué à sa splendeur et de ses richesses éternelles, vous ne sauriez en ce jour lui refuser ce qu'il demande et attend de vous.

Je donne, M. C. F., sur l'emplacement de cette nouvelle église, j'en ai la ferme espérance et l'intime conviction, vous allez renouveler le spectacle de foi et de religieux empressement que présente au ciel le peuple de Dieu dans le désert.

Dieu veut aussi avoir un milieu de vous. M. C. F., un tabernacle, pour y habiter et y demeurer avec vous, plus véritablement et plus réellement qu'avec ses enfants d'autrefois.

Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Toronto, 26 juin.

Hier soir, les bills pour amender l'Acte d'incorporation de la Société Bienveillante du Feu, ainsi que l'Acte d'incorporation de Montréal, ont été lus une première fois.

Après quelque discussion, M. Badgley demanda qu'il fut donné lecture du bill pourvoyant à l'administration de l'Eglise d'Angleterre, dans le diocèse de Montréal.

M. W. H. Boulton fit motion pour une adresse à Son Excellence à l'effet d'obtenir copies de la requête de John Coppins au Bureau provincial des Aliénés, etc.

M. Boulton demanda que la pétition de Québec au sujet de l'octroi d'une commission de mesurage sur le St. Laurent pour l'objet d'un pont suspendu, fut référée au comité permanent des chemins de fer et des télégraphes.

M. Boulton s'enquit du ministère s'il avait l'intention de faire cet octroi. A cela M. Hines répondit: Non!

M. Cayley donna avis que dans huit jours il proposerait la formation d'un comité de toute la Chambre sur le sujet de la réduction des droits de douane sur tous les articles d'entrée, à l'exception de ceux qui font compétition aux produits du Canada.

M. Balwin combattit cette motion. La Chambre ayant été remuée et fonctionnant aujourd'hui d'après un mode amélioré, on devait en faire l'essai, à moins que la Chambre ne voulût s'embarrasser elle-même de folie.

M. H. J. Boulton dit qu'il avait préparé un bill. M. H. Cameron dit que si l'honorable membre voulait ajouter les mots "ou autrement" à sa motion, il voterait pour elle.

M. Cameron compréhendait seulement que la motion n'avait trait qu'à une enquête; mais M. Lafontaine maintint que la motion telle qu'amendée engageait la Chambre à abolir la Cour de Chancellerie.

M. Cameron compréhendait seulement que la motion n'avait trait qu'à une enquête; mais M. Lafontaine maintint que la motion telle qu'amendée engageait la Chambre à abolir la Cour de Chancellerie.

M. Cameron compréhendait seulement que la motion n'avait trait qu'à une enquête; mais M. Lafontaine maintint que la motion telle qu'amendée engageait la Chambre à abolir la Cour de Chancellerie.

M. Cameron compréhendait seulement que la motion n'avait trait qu'à une enquête; mais M. Lafontaine maintint que la motion telle qu'amendée engageait la Chambre à abolir la Cour de Chancellerie.

M. Cameron compréhendait seulement que la motion n'avait trait qu'à une enquête; mais M. Lafontaine maintint que la motion telle qu'amendée engageait la Chambre à abolir la Cour de Chancellerie.

M. Cameron compréhendait seulement que la motion n'avait trait qu'à une enquête; mais M. Lafontaine maintint que la motion telle qu'amendée engageait la Chambre à abolir la Cour de Chancellerie.

ma présence pourrait peut-être aggraver les difficultés de votre fuite.

Il se retourna vers Gracehns. Vous suivrez cet homme en toute confiance; il aura sur lui un passeport, et en outre, un laissez-passer régulier au nom du citoyen Fabricius et sa fille.

Je m'appelle maintenant Fabricius; ça vaut bien, Gracehns, dit à demi voix Dupuis, et, pour le quart d'heure, c'est moins compromettant.

Il rendit les mains à la jeune fille. Ah! laissez-moi une dernière fois vous serrer dans mes bras.

Jeanne, le visage inondé de larmes: Georges! Georges! dit-elle, j'espérais mourir pourtant.

Pour la dernière fois, sans doute, nous nous voyons... vous m'aimez, n'est-ce pas?

Georges, je ne sais pas si c'est un crime et si Dieu m'en punira, mais je vous aime de toutes les forces de mon âme, ah! moi, je vous aime, et toute mon âme restera liée à vous.

Merci! merci! ma chère bien aimée, murmura-t-il d'une voix étouffée en joignant les mains.

Voilà tout ce qu'il dit tout à coup Dupuis. Georges s'éloigna.

C'était un des gendarmes.

A la nuit tombante, dit-il tout bas. Et il sera une dernière fois la main de Jeanne.

Aïe, dit le porte-claf aux prisonniers, retournons là bas.

Dupuis prit le bras de Jeanne: Si tous les républicains étaient comme Georges, dit-il bien bas; ça pourrait encore passer.

Le jeune montagnard sortait de la Conciergerie, lorsque Obriee entra au palais de justice. Il apprenait Georges, et, pour que celui-ci ne le vît pas, il se racha dans l'angle d'une porte.

Quand Secvola m'a dit qu'il était sorti, zrommela-t-il entre ses dents, je savais bien que c'était pour venir ici.

Et il ajouta avec un sourire de bête féroce: L'amour est aveugle, Georges; mais la haine a des yeux par millions dans le cœur!

Jeanne De Saverney n'appartient!... il y a assez longtemps que la tombe de mon fils attend.

Il continua sa marche d'un pas lent, plongé en lui-même, comme cela lui arrivait chaque fois que ce souvenir de mort venait lui dévorer le cœur.

Cinq minutes après il entra dans le cabinet de Fouquier-Tinville où il y avait un mouvement inaccoutumé et un grand tumulte de voix.

Deux brançards étaient au milieu du cabinet, sur ces deux brançards, deux personnes. De nombreuses blessures ensanglantaient leur

vêtements, et leurs visages livides et contractés avaient déjà cette pâleur mate que donne la mort.

Fouquier était penché sur ces brançards, et derrière lui un homme écrivait.

Tou, nom? dit-il à un vieillard dont la tête couverte de sang était inclinée sur un des côtés du brançard.

Comme le blessé ne répondait pas et tenait toujours ses yeux fermés; il le secoua rudement par le bras, et répéta sa question d'une voix dure et menaçante.

Le vieillard cependant ouvrit faiblement les yeux, et souleva par un dernier et suprême effort, sa tête sur laquelle le sang coagulé avait formé de ronges caillots.

Je m'appelle France, répondit-il; je vais rejoindre mon roi.

Puis ce fut tout; la tête retomba sur le bois du brançard; le vieillard était mort.

Fouquier, la bouche ardente, le visage enflammé, répéta trois autres la même question sans s'apercevoir qu'il parlait à des corps déjà sans vie.

C'est fut à ce moment qu'Obriee entra.

Tu vois que ton moyen n'était pas mauvais, lui dit Fouquier en lui montrant les cadavres.

Obriee se précipita sur les brançards, et parcourut les visages d'un regard févreux. Lorsque ses yeux s'arrêtèrent sur celui du vieillard, son corps frissonna et ses joues lui firent ébèmes.

Celui-là s'appelle le marquis De Saverney;

dit-il d'une voix sourde, en posant ses mains sur le front déjà glacé du vieux gentilhomme.

Enfin! dit Fouquier en allant s'asseoir à son bureau... C'est dommage, ajouta-t-il, avec un hochement de tête, ce nom là est enté d'un bel effet pour l'échafaud.

Et il se mit à signer des papiers qui étaient devant lui, sans y jeter un coup-d'œil.

Obriee s'accouda sur le bureau de l'accusateur public avec une expression de joie féroce.

Si le père nous manque, lui dit-il, la fille nous reste.

Fouquier leva brusquement la tête, comme fait le loup-ervier lorsqu'un souffle de vent ou un écho lointain lui annonce une proie à déchirer.

Tu dis? dit-il à la fille du ci-devant marquis De Saverney est ici.

Arrêtée? Arrêtée? Par qui? Par moi!

A la bonne heure, citoyen Obriee. Après le loup nous avons le louveteau.

Et, comme il ne fut pas plus longtemps séparé de cette noble famille, continua Obriee avec ironie, je viens te demander de comprendre la ci-devant dans la fournaise de demain.

C'est un passe-droit, répliqua Fouquier avec un charmant sourire; mais n'ai-je quelque chose à te refuser, citoyen Obriee? Il paraît que tu n'aimes pas les Saverney?

Obriee ne répondit pas; seulement il prit sur le bureau une feuille de papier couvert déjà d'une vingtaine de noms, et la présentant à Fouquier, il lui dit d'une voix qui tremblait entre ses lèvres frémissantes:

Inscrivez-la tout de suite sur la liste; tu pourrais l'oublier.

L'accusateur public prit le papier et inscrivit sur la liste:

"La citoyenne Saverney."

Puis il souleva et dit à l'huissier qui entra, en lui montrant les brançards:

Qu'on me débarrasse de tout cela. Obriee se retourna d'un mouvement brusque.

Que je voie encore son visage!... murmura-t-il entre ses dents.

Et posant une de ses mains sur la poitrine du vieux gentilhomme, tandis que l'autre se traînait sur ses joues livides:

Il est bien mort!... s'écria-t-il. A Clamart! à Clamart!!!

Oh! Georges! Georges!... si tu veux sauver ta bien-aimée, accours avec des aides plus rapides que celles de Poiseau; la haine, la haine qui fait sentinelle à la porte, qui compte les minutes, qui grette sa proie et qui attend.

Dix heures venaient de sonner, et, avec cette régularité qu'appartient chaque jour les messagers de la mort les portes de la salle s'ouvrirent avec un fracas sinistre de verroux qui se tirent et de clefs rouillées qui grincent dans les serrures.

(A continuer.)

On comprit qu'il reprochait aux membres opposés d'avoir subitement changé d'opinion.

M. Cartier se leva au milieu des cris bruyants de : à l'ordre ! Ses paroles furent couvertes par les clameurs.

M. W. H. Boulton se leva alors, au bruit des cris redoublés de tous les points de la salle ; sa voix était complètement étouffée.

M. Boulton insista à vouloir prendre la parole, à l'instar de M. Lafontaine. Il dit qu'il y avait 24 voix du Bas Canada, et seulement 6 du Haut-Canada, et seulement 6 de la Chancellerie.

Il ajouta qu'on avait fait dans la Chambre cette semaine un sujet de vanterie de l'abstention des membres du Bas-Canada de s'immiscer dans les affaires concernant le Haut-Canada.

(Ici des appels véhéments à l'ordre se produisirent de la part des membres du Bas-Canada, et la confusion qui s'ensuivit fut d'immaginable.)

M. Boulton garda son attitude, renouvelant l'expression de ses sentiments, et dit que le procureur-général devrait donner de meilleures raisons à l'appui des votes de ses adhérents, que pour expliquer pourquoi l'honorable membre de Norfolk avait primitivement voté en faveur de la Cour de Chancellerie.

Après quelques moments la discussion s'apaisa, et M. Boulton reprit son siège.

M. Christie demanda s'il s'était agi d'une coalition entre le cabinet actuel et l'opposition, ou aucune section ou membre de quelque section représentative ; de plus, si la charge de président du bureau des commissaires de chemin de fer, ou toute autre fonction de même nature avait été offerte à Sir A. McNab, par le gouvernement.

M. Lafontaine dit en premier lieu, d'un ton factieux accueilli par des rires bruyants, qu'il pensait d'après le rang qu'occupait M. Christie dans l'opposition qu'il devait, avoir été suffisamment dans ses secrets pour savoir quelle réponse exigeait à sa demande, et qu'à l'égard de la seconde question de M. Christie, la charge dont il parlait n'existait pas.

Il affirma alors sérieusement que le rumeur dont il s'agissait n'avait aucun fondement.

Sir A. N. McNab dit que par suite de la coalition à laquelle on avait donné cours, il croyait se devoir à lui-même ainsi qu'au ministère de produire une renonciation écrite.

Ici l'honorable et brave chevalier lut les lignes suivantes : " Il ne s'est agi d'aucune coalition entre le cabinet actuel et l'opposition, ou aucune section ou membre d'une section de la Chambre. Aucune charge de président de bureau d'un chemin de fer, ou de commissaire, non plus qu'aucun office de ce genre n'a été offert à quelqu'un par le gouvernement. Aucune fonction de quelque nature que ce soit sous le patronage du gouvernement ou d'aucune autre provenance, ne m'a été offerte. Je n'ai eu aucun rapport, direct ou indirectement, avec le gouvernement, ni avec aucun des membres qui le composent, au sujet d'aucun office ou d'aucune affaire de lucre quelconque dont le gouvernement ou quelqu'un de ses membres a la disposition. Aucune communication se rattachant au parti avec lequel je procède dans cette Chambre, ou me concernant moi-même, n'a eu lieu entre le gouvernement et moi, ou bien entre le gouvernement et moi par l'entremise d'un tiers. Le gouvernement n'a entamé avec moi aucune négociation sur des sujets de nature publique ou privée, ayant rapport au parti avec lequel je concours, ou me concernant moi-même, relativement à aucun office, ou aucun autre sujet ou chose." L'hon. et brave chevalier dit en outre que peut-être le bruit en question aurait pu avoir pour cause ses rapports particuliers avec les entreprises de chemins de fer et qu'à cet égard il pouvait dire qu'il appuierait le ministère ainsi que dans tout projet calculé pour le bien de la province. La matière en discussion fut par là supprimée.

Ce soir on procéda aux affaires de routine. La Chambre s'est formée en comité sur le bill de la division territoriale.

Tout la soirée d'hier fut absorbée par la discussion sur le bill de divisions territoriales. Dans le cours du débat, M. H. Sherwood et M. H. J. Boulton reprochèrent aux membres du Bas-Canada leur vote au sujet de la cour de chancellerie.

M. Lafontaine répliqua en leur reprochant avec amerume les mesures ci-devant imposées au Bas Canada par les majorités haut-canadiennes. Il dit que M. H. Sherwood et son parti seraient contents de leurs votes sur les réserves du clergé. Ce discours fit une grande sensation.

Nouvelles Religieuses.

Le BILL PENAL.—La discussion du second article de ce bill persécuteur a été ajournée à quinzaine à la suite de la séance du 6 juin. L'espace nous manque aujourd'hui pour plus de détails.

Le nouvel Indicateur des chapelles et églises catholiques de Londres nous apprend qu'il a été établi dans Londres et ses environs plusieurs chapelles provisoires dont la principale est celle de Hanover Square Rooms, les autres sont situées, Bunhill Row, Lomb's building ; Spicer street, Spitalfields et Webb-street London.—Depuis le premier dimanche de mai 1851.

mille à douze cents personnes. Les protestants y comptent pour un tiers ; on y remarque même quelques ministres.

Mgr. l'Archevêque de Paris vient de confier la cure de St.-Sulpice à MM. les Sulpiciens. C'est une mesure qui sera accueillie avec une grande faveur par tous les amis de cette docte et vénérable compagnie et par tous les amis du lieu.

On se souvient encore des heureux résultats obtenus autrefois dans la paroisse Saint-Sulpice par M. Ollier et par sa petite communauté. Cette paroisse, qui embrassait alors tout le faubourg Saint-Germain, fut entièrement renouvelée par le zèle admirable de ces hommes de Dieu.

Le bien s'étendit même plus loin, et toutes les paroisses de Paris se ressentirent d'exemples donnés par Saint-Sulpice. L'union de la paroisse et du séminaire avait duré près d'un siècle.

Il en restait encore quelques vestiges dans l'état présent. Le séminaire était chargé de l'œuvre importante des catéchismes. Il assistait aux offices de la paroisse, et le supérieur jouissait de quelques droits honorifiques.

Mgr. l'Archevêque est revenu aux traditions anciennes en tant qu'elles peuvent se concilier avec notre organisation actuelle des paroisses. Le curé sera désormais un sulpicien, nommé par Mgr. l'Archevêque et agréé, comme tous les autres, par le Gouvernement.

Pour cette fois, le choix de Monseigneur s'est arrêté sur M. Hamon, qui a été longtemps directeur au Séminaire de Paris, et qui est actuellement supérieur à Bordeaux, où son départ cause les plus vifs regrets. M. Hamon formera peu à peu autour de lui une communauté de prêtres qui seront ses collaborateurs. Tous les droits acquis, toutes les dispositions actuelles seront respectés. La communauté se composera en partie de prêtres étrangers à la compagnie de Saint-Sulpice. Elle deviendra ainsi une pépinière et comme un noviciat pour le ministère pastoral.

Ce que Mgr. l'Archevêque a pu réaliser depuis longtemps le vœu de ses prédécesseurs, qui tous avaient pour la société de Saint-Sulpice la plus haute estime et les plus tendres affections.

(Ami de la Religion.)

Hier a été reçue de Toronto la nouvelle de la résignation de M. Baldwin ; nouvelle qui a fait sensation et qui est encore un thème à conjectures sur les suites probables de cet événement.

Le rapport télégraphique auquel nous empruntons ce fait assigne pour motif de la retraite de M. Baldwin les observations de plusieurs membres relatives à la Cour de Chancellerie, sur une motion de M. McKenzie, dont il est question dans le compte rendu ci-haut donné de la séance législative de jeudi (27 juin). M. Baldwin avait concouru dans l'adoption du projet de loi de M. Blake pour la réorganisation de la Cour de Chancellerie, qui, après deux années de fonctionnement, a opéré d'une manière avantageuse, dans l'opinion de M. Baldwin. Cette considération et celle du vote presque unanime des représentants du Haut-Canada en faveur de la suppression de ce tribunal, l'ont induit à offrir sa démission, qui a été acceptée. C'est dans la séance d'hier que M. Baldwin a fait part à la Chambre de sa démarche ; il s'exprima d'une manière à la fois conciliante et pathétique en lui adressant ses dernières paroles qui ont fait une impression marquée sur toute l'assistance. Nous donnerons vendredi la traduction du rapport télégraphique qui, au reste, a peu d'étendue.

On lit dans le Canada Oak, publié à Sandwich (H. C.), à la date du 21 juin :

" Le Rév Père Chmigny a prononcé cette semaine une série de dissertations éloquentes dans les Eglises Françaises d'Amherstburg et de Sandwich, en faveur de la tempérance. Nous regrettons beaucoup de n'être pas en état de donner une esquisse des différentes allocutions de cet orateur estimable. Nous devons nous borner à dire qu'en jetant des lumières sur son sujet au moyen de la science médicale, et démontrant les effets pernicieux que produit un usage constant des liqueurs fortes sur l'organisation de l'homme, le Rév. Père rendit plus pressant encore son appel au bon sens et à la raison de son auditoire, en éveillant son patriotisme et son zèle religieux. On nous a dit que plus de 350 personnes de ce township ont déjà souscrit à l'engagement de Tempérance, et qu'à Amherstburg il y en a eu plus de mille."

La presse canadienne a cité unanimement avec éloges le " Monitor Américain", journal hebdomadaire que MM. Marcou et Le Chevalier, Editeurs, publient depuis le printemps à New-York, et tout ce qu'elle en a dit n'est point exagéré. Les derniers numéros de cette publication, les seuls qui nous soient parvenus, nous font voir dans le " Monitor Américain " une excellente revue européenne formée d'une correspondance régulière de Paris et d'extraits des journaux les plus récents de la même source. Chaque numéro fournit en outre une histoire de la semaine ainsi qu'un résumé des faits politiques ou autres, les plus importants du Nouveau-Monde. La partie littéraire en est bien remplie, et des variétés intéressantes complètent le recueil. Le jour-

premier rang des publications françaises sur ce continent. Il se publie également à New-York au prix de trois dollars par année.

Dans la pensée d'ajouter à l'intérêt de sa rédaction, et de reconnaître l'ample patronage qu'elle reçoit du public, la Gazette de Montréal a pris des arrangements pour procurer à ses lecteurs des renseignements utiles sur les hommes et les choses des sœurs-provinces du Canada, au moyen de correspondances que distinguera l'exactitude des données et l'utilité des appréciations. La Gazette regarde cette entreprise comme un devoir dont l'accomplissement doit avoir pour résultat le rapprochement des provinces entr'elles, par celui des individus qui les habitent.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadien.)

ACCIDENT DÉPLORABLE.—Noyé à Bethsiamis, comté de Saguenay, le 2 de juin, M. David Rouleau, commis dirigeant l'établissement de M. Pricé, écuyer, âgé de 22 ans. M. Rouleau avait su, par sa bonne conduite, sa douceur et sa probité, se faire estimer par un grand nombre d'amis qui regrettent, avec ses parents, sa mort prématurée.

AUTRE ACCIDENT.—Nous apprenons que ce matin (25 juin) deux menuisiers, Benoit Marcoux, du faubourg Saint-Jean, et un autre dont on n'a pu nous dire le nom, étant occupés à lever une couverture chez M. Atkinson au Cap-Rouge, quelque chose vint à manquer et la couverture descendit sur eux. Marcoux a été transporté chez lui dans un état désespéré. L'autre n'a reçu que de légères blessures.

(Du Toronto Globe du 19 Juin.)

LE BARREAU.

" Nous apprenons que les Assesseurs s'étant convoqués en réunion, samedi dernier, ont dépouillé M. Edward H. H.—de sa robe. On se rappelle qu'il y a quelque temps la Cour du Banc de la Reine le raya du catalogue des procureurs, par suite d'accusations inculpées sa conduite professionnelle. Mais il conservait encore ses privilèges d'avocat sous l'autorité des Assesseurs. Nous espérons que ceux qui, comme fonctionnaires de la Cour, ont le pouvoir de contrôler les Procureurs et les Avocats, ne manqueront pas d'exercer cette prérogative en autant qu'il sera nécessaire, — et que, par égard pour le public, ainsi que pour la profession, ils chasseront sans scrupule tout praticien qui méseuse des pouvoirs qui lui sont attribués. Ces privilèges sont assurément loin de ne pas signifier quelque chose — et c'est une opinion très répandue que le contrôle des Cours sur leurs officiers est plutôt nominal que réel. Nous pensons que les praticiens qui ont beaucoup abusé des privilèges de leur profession ne sont pas en petit nombre, et nous ne doutons nullement que c'est là principalement la cause de l'impopularité dans laquelle la profession est présentement tombée. Si les Avocats comprennent leur intérêt, ils verront que le plus tôt ils auront rompu toute relation avec les praticiens malhonnêtes, le mieux ce sera."

(Un Comte italien.)

(Un journal de Paris en racontant le fait qui va suivre, a peut-être crayonné sans le savoir une épisode de l'un de ces héros qui ont laissé de s'émanciper en Amérique.)

M. Léon P., ancien marchand passementier de la rue Saint-Ancien, s'est retiré depuis quelques années dans une villa confortable dont il a fait l'acquisition aux environs de Paris. Cette habitation se trouvant trop vaste pour son ménage, qui se compose de sa femme et d'une demoiselle de dix-huit ans, il fit, il y a environ trois mois, annoncer par la voie des journaux, qu'il avait à louer un pavillon renfermant plusieurs appartements meublés.

Deux ou trois jours après la publication de cet avis, un jeune homme, mis avec une extrême élégance, et suivi d'un domestique portant une valise, se fit montrer le pavillon, arrêta l'un des appartements et paya d'avance six mois de location. Il se nommait, dit-il, Léonard, et voulait pendant quelque temps vivre dans la solitude, occupé qu'il était d'un travail littéraire.

Dès qu'il eut pris possession de son logement, il s'y enferma. Toute la journée, on le voyait assis à un bureau près de la fenêtre, écrire ou feuilleter des papiers. Son domestique ne l'approchait qu'en s'inclinant presque jusqu'à terre. S'il avait quelque service à réclamer des gens de la maison, il leur faisait remettre comme gratification une ou deux pièces d'or. L'étranger ne sortait de chez lui que le soir, à la tombée de la nuit, pour se promener dans la partie la plus sombre du parc.

Ces allures mystérieuses étaient naturellement, chez l'ancien passementier, le sujet de la conversation. Elles avaient excité au plus haut point la curiosité de Mme P., et de sa fille, Mlle Léonie. Ne pouvant résister au désir de connaître le secret de leur hôte, elles commencent l'indiscrétion de lire une lettre qu'elles trouvèrent un soir dans l'allée où se promenait d'habitude le jeune homme, et qui sans doute était tombée de son portefeuille.

rent, âgé de plus de soixante-dix ans, et auquel il restait encore 50,000 livres de rentes placées sur les fonds de divers pays, lesquelles rentes devaient, après sa mort, revenir au comte d'Espinola, son unique héritier.

Les dames guettaient le moment de la promenade habituelle du jeune homme, et l'adorèrent en lui remettant la lettre qu'il avait perdue. Il les remercia avec effusion.

—Vous avez pu, leur dit-il en souriant, connaître involontairement mon secret. Il faut que je vous le confie tout entier. Eu même temps, il leur raconta une histoire pleine de péripéties romanesques qui captiva au plus haut point l'intérêt de ces dames.

La glace était rompue. L'intimité se noua rapidement entre la famille P... et l'étranger. Ce dernier reçut de fréquentes invitations à des repas auxquels assistait le sieur L..., ancien banquier. Un jour, après la réception d'une lettre, le comte annonça, tout radieux, que son oncle, déclaré non coupable, était sorti de prison et qu'il allait arriver sous peu de jours ; il ajouta qu'il était chargé de lui trouver un appartement convenable. Naturellement cet appartement fut choisi parmi ceux qui restaient à louer dans le pavillon, et l'on convint qu'on ne prendrait pas d'autres locataires.

Dans l'intervalle, le comte demanda la main de Léonie P..., qui fut accordée. Le contrat devait être dressé lorsque les papiers qu'il avait fait demander seraient arrivés. Il voulut néanmoins faire préalablement un riche cadeau à sa fiancée. Il se confia à l'ancien banquier, en le priant de lui faire connaître un bijoutier.

Le sieur L... le conduisit lui-même, quelques jours après, chez un des principaux bijoutiers de Paris, dont il était le bailleur de fonds, et le recommanda fortement. Le comte acheta d'abord des boucles d'oreilles en diamants valant six mille francs, dont il fit présent à son oncle. Ensuite il fit des achats successifs de bijoux, jusqu'à concurrence d'une somme de vingt mille francs environ. Le marchand les lui livra sans demander le paiement, se confiant dans les recommandations répétées de l'ancien banquier.

Un beau matin, le comte d'Espinola dit à ses hôtes qu'il venait d'apprendre que son oncle était arrivé et qu'il allait partir à sa rencontre. Comme il n'avait sur lui que des valeurs italiennes, il pria M. P... de lui prêter une vingtaine de louis. Celui-ci s'empressa de les lui remettre. Le comte tira ensuite à part sa future épouse et lui dit qu'il avait été trompé sur la valeur réelle des boucles d'oreilles, dont le prix était moins élevé que celui auquel elles avaient été cotées. Il la pria de lui donner, annonçant qu'il allait profiter de son voyage à Paris pour faire constater par le bijoutier l'erreur qu'il avait commise.

Bientôt le comte, suivi de son domestique, partit pour Paris dans le cabriolet de M. P..., non sans avoir embrassé ces dames, en disant que son absence serait de courte durée.

Il y avait déjà huit jours que le départ s'était effectué, et on n'avait reçu aucune nouvelle du comte, lorsque M. P... soupçonnant une partie de la vérité, se rendit dans l'appartement qu'avait habité l'étranger. Il n'y trouva autre chose que la valise, il la fit ouvrir et constata qu'elle ne contenait que deux énormes cailloux enveloppés de vieux chiffons.

Certain alors d'avoir été la dupe d'un fripon, il a, ainsi que l'ancien banquier, M. L..., porté plainte et signalé à l'autorité l'audacieux chevalier d'industrie, de la vie duquel nous venons de raconter un chapitre dont quel jour la police correctionnelle nous donnera probablement la suite.

MARIES :

A Québec, le 22 de juin, par le révérend M. Huot, J. B. A. Charrier, écuyer, Notaire, à Die. Euphrasie Evanturelle, fille de François Evanturelle, écuyer, tous deux de cette ville.

DECES.

Décédé à St. Eustache, le 23 juin, après une longue maladie, M. Joseph Duguet, à l'âge de 70 ans et 9 mois. Ce brave cultivateur sut se concilier l'estime de tous ceux qui le connurent. Sa réputation de bon esprit et d'intégrité fut telle que les trois paroisses de St. Thérese, St. Augustin et St. Eustache où il résida, l'élevèrent successivement Marguillier. Il laisse une famille nombreuse et respectable, dans laquelle on compte Monsieur Joseph Duguet, Prêtre vice-supérieur du Séminaire et curé actuel de St. Thérese de Blainville.

A St. Marie de la Beauce, le 24 juin, Antoine-Narcisse-Juchereau Duchesnay, écuyer

ANNONCES.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LES exercices littéraires du Collège de l'Assomption commenceront le vingt-un du courant à HUIT heures du matin et se termineront le vingt-trois à midi, par la distribution des prix. Les parents des enfants et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Les vacances commenceront immédiatement après la distribution des prix, et se termineront le 15 DE SEPTEMBRE prochain. Tous les ÉCOLIERS ANCIENS et NOUVEAUX pour qui on aura retenu des places, sont priés de se rendre punctuellement pour l'ouverture des CLASSES qui aura lieu le DIX-SEPT au matin. On croit devoir avertir aussi qu'aucun ÉCOLIER ne sera reçu sans payer le PREMIER QUARTIER en entrant, et que ceux qui ne seront point venus pour l'ouverture des CLASSES, seront considérés comme absents.

COLLEGE DE CHAMBLY.

L'EXAMEN Public du Collège de Chamby aura lieu le 22 et le 23 du courant.—Il sera immédiatement suivi de la distribution solennelle des prix. Tous les parents des élèves ainsi que les amis de l'éducation, sont priés d'y assister. La rentrée des élèves est fixée au MERCREDI NEUF SEPTEMBRE prochain.

F. I. LAHAYE, Ptra. P. G. C. C. Chamby, 1er. Juillet 1851.

COLLEGE DE RIGAUD.

L'EXAMEN Public du Collège de Rigaud aura lieu le 17 du courant. Il sera suivi de la distribution solennelle des prix. Tous les parents des élèves, ainsi que les amis de l'éducation, sont priés d'y assister.

L. G. LANGLOIS C. S. V. Directeur. Rigaud, 1er. Juillet 1851.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

LIVRES POUR RÉCOMPENSES, PRIX, Etc.

Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à reliures ornées, en or, etc., contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires. Il en disposera à des prix très réduits.

J. BR. ROLLAND. Montréal, 28 Juin 1851.

BAZAR!!!

LUNDI, sept du mois de Juillet prochain, et les deux jours suivants, il y aura BAZAR à l'Asile de la Providence, pour secourir les personnes âgées et infirmes et les orphelins de cette INSTITUTION. Les Dames qui se proposent de fournir des effets pour ce BAZAR, sont priées de les faire déposer à la Providence, dans le cours de la semaine prochaine.

Moué, 28 Juin 1851.

PEINTURES, HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BRUSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa punctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au no. 97, rue St. Paul, ou au no. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MOSE. Montréal, 13 Mai 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petit rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de l'Arithmétique, de l'Algèbre et de Tenue de Livres. Cois des Rues St. Denis et La Duchetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenez à vendre chez

J. M. LAMOTHE, Libraire. Montréal, 10 mai 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à

FRANÇOIS LÉCUIER, Organiste. Montréal, 10 mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés viennent de recevoir par Great Britain Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc. La collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veuilles, etc., etc. E. R. FABRE, ECRIV. Rue St. Vincent, N. O. 2.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

LES Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, ET Cie. Rue St. Vincent, N. O. 2. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

SOUS-SIGNÉS ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE LIE, lre. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

E. R. FABRE, ET Cie. Montréal 23 Mai, 1851.

TPAISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 10 chelins le rouleau. VELLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par F. R. FABRE, ET Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

AVIS-AUX MESSIEURS DU CLERGE.

LES Soussignés prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDEAUX, expressément pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposeront à des PRIX MODÉRÉS.

E. ET V. HUDON. Montréal, 2 mai 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of ship departures from Liverpool to New-York, listing ship names, departure dates, and arrival dates.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne touchent pas à Halifax, ceux venant à Boston, y toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers.

NOUVEAUX LIVRES

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDELITE venant de Bordeaux, un superbe collection de LIVRES DE PRIERES, de DEVOIRS, de DIBOUX, etc.

Il y aura un bon choix de livres pour les Ecoles, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapitres, médailles, croix, parterres, etc. et une foule d'autres articles qu'il est trop long de détailler.

Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-honorablement d'agr. de nos confrères, M. de Clergé et de la Bibliothèque de la rue St. Louis de la Cité à Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 feuillets de front sur 164 de profondeur, tenant sur devant à la rue St. Denis, d'un côté un propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Pagnon, et par derrière joignant à M. Richard une rue en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Paroissien Romain, Initiation de Jésus-Christ, Journe de la Croix, etc.

ACQUIS UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE Livres de Prières, de Devoirs, de Distributions, etc.

Une très-grande collection d'IMAGES, à l'usage de la famille, de la paroisse, de la classe, etc.

Montréal, 20 Mai, 1851.



On imprime à cet établissement: Livres, Adresses, Cartes de Visite, Invitations, Circulaires, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, etc.

F. X. D'ARNAUD, Horloger, à 3 portes de l'Évêché.

AVIS AUX ABONNÉS

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE LA MINERVE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un sacrifice de travail et de dépense.

LIBRAIRIE ET MUSIQUE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. de Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour offrir de nouveau ce même patronage.

Formulaire de prières, Voyage du Conducteur, etc.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÈPRES DES BÉNÉDICTINES, etc.

Montréal, 27 décembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MÉLANGE.

M. M. HERVÉ et Cie, sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux, ont pu se procurer, par le navire "Fidèle", un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et authentiques.

Montréal, 3 décembre 1850.

À VENDRE ou ÉCHANGER, etc.

À VENDRE ou ÉCHANGER, etc. M. TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la Cité à Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 feuillets de front sur 164 de profondeur, tenant sur devant à la rue St. Denis, d'un côté un propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Pagnon, et par derrière joignant à M. Richard une rue en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Montréal, 26 juillet 1850.

ATTENTION!

À l'Évêché, à la Prévidente et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVAINES POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE DE LA Vierge MÈRE.

De Notre Seigneur Jésus-Christ Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

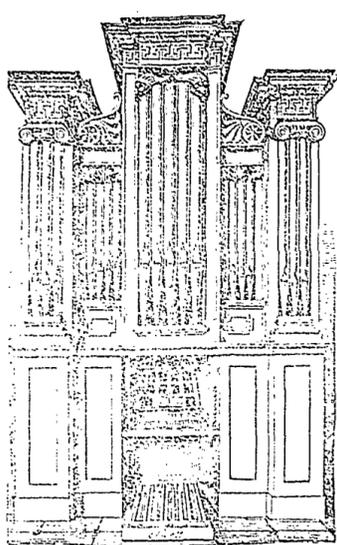
PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDICÉ À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUE, P.T.R.

Le Soussigné à l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Montréal, 28 décembre, 1849.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur.

Le Soussigné met en main un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 5 et 6 octaves, dont les prix sont variés de 211 \$ 00 à 437 \$.

Montréal, le 29 novembre 1850.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 120 volumes pour 25 \$.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection 100 \$ 00.

Des catalogues de ces différentes collections sont donnés gratuitement à ceux qui en font la demande.

Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE RÉPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente, chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal, ouvrira le 15 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix ans et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Pour la pension et l'instruction, sans aucune fourniture, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvu au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les Sœurs du Médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvu au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les Sœurs du Médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvu au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les Sœurs du Médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvu au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les Sœurs du Médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvu au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, Sec. Vice-Président.

THOMAS M. SIMONS, Sec. Secrétaire. BUREAU LOCAL, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, Sec. Vice-Président.

WILLIAM WORKMAN, Sec. WILLIAM LYMAN, Sec. G. E. CARTER, Sec. M. P. P. HEW RAMSAY, Sec. Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Sec.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. St. Andrews.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Bouché de St. John.—Charles Pierce. Trois-Rivières.—John Robertson. St. John.—Charles Pierce. Trois-Rivières.—John Robertson. St. John.—Charles Pierce. Trois-Rivières.—John Robertson.

STANSTADT.—F. Judd, Sec. DUNDHAM.—Wm. Baker, Sec. SHERBROOKE.—Wm. Ritchie, Sec.

Le Soussigné est prêt à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, d'après la valeur de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme à ses des Survivants et à des Dotations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent être payées par versements semi-annuels ou annuels, et le système de "cash credit" ayant été adopté par le Bureau, on en fera tout ce que le public aura de besoin.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

On trouvera, en outre, que les tarifs de cette Compagnie sont les plus bas, sans aucune participation, et que les assurances sont les plus sûres, et que les primes sont les plus élevées.

BAUME DU DR. WISTAR

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligh Wilham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Coris Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Wilham fut atteint d'un très-mauvais rhume, qui sans cependant empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir.

ED. DEMOCRATE. A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

COLLEGE JOLIETTE

ÉTUDES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposées ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts, etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Logique, Métaphysique, Morale.—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront se voir des leçons de latin, s'ils le désirent. Absus un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances, ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement, £3 0 0. Musique { Piano, £3 0 0. Les autres instruments £1 10 0. Dessin, £0 5 0. Abonnement à la bibliothèque, £0 2 6.

L'École est un habit de drap bien à la mode, tout neuf jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNE, P.T.R. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, P.T.R. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. A PARTIR de nouer ses pratiques que tout son établissement est tenu dans ce nouveau magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques, artier.

Il a tenu incessamment par les prochains arrivages, un RICH ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc. etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, £0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, £0 3 6. Chaque insertion subséquente, £0 0 11. Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, £0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, £0 0 1. L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. E. R. Fabre et Cie, Libraires, Trois-Rivières, Val. Guillet, Sec. N. P. Québec, L. Gill. P.T.R. St. F. Ass. M. P. Pilote, P.T.R. Directeur. Rivière du Loup, M. L. Barbeau. St. Athanasie, M. H. Anbertin.

Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Miguonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÊTRE, Rédacteur-en-Chief (Évêché de Mont. Éd.)

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET Coin des rues Miguonne et St. Denis.

Montréal, le 27 septembre 1850.